

Revue de presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **17 (1971)**

Heft 2

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



**canton
de berne**

Il se construit à Berne le plus grand toit de bois d'Europe

Les championnats mondiaux de hockey sur glace auront lieu en Suisse, au mois de mars 1971. Un des lieux de rencontre sera la patinoire de l'Allmend où se disputeront 12 parties des tournois de la Ligue B, dans laquelle joue l'équipe suisse et 15 parties des tournois de la Ligue A d'où sortira le nouveau champion du monde. Les tournois B se joueront du 5 au 14 mars et ceux de la Ligue A du 19 au 26 mars. Afin de permettre ces rencontres pour le championnat du monde à Berne, il a fallu couvrir la patinoire de l'Allmend. On a choisi pour ce toit une construction tout à fait originale : 13 poutres cintrées de bois lamellé, d'une envergure de 85 mètres et d'un poids de 30 tonnes chacune, supporteront un toit en matière synthétique translucide. Le montage de ces piliers gigantesques s'est effectué ces jours-ci, c'était une attraction spectaculaire sur le chantier qui se trouve au sud de l'Allmend. Il est maintenant certain que ce toit, le plus grand toit de bois d'Europe, sera prêt à temps pour protéger, dès le début de la saison, les amateurs de patin des intempéries. A propos des championnats du monde : la location sera bientôt ouverte. A la mi-décembre il sera possible d'ache-

ter des abonnements pour les différents matchs, à l'entrée de la halle d'exposition juste à côté de la patinoire de l'Allmend. La location pour les places assises commence le 14 février, également à l'entrée de la halle d'exposition ; en outre, on pourra louer des places debout dans différents magasins de sport de Berne.

On cherche des talents

Environ 2.000 artisans venus de tous les coins de la Suisse sont attendus à Berne du 20 février au 14 mars 1971 ; ils espèrent obtenir une bourse offerte par le Département fédéral de l'intérieur. L'exposition qui groupera au Kornhaus des œuvres exécutées en différents matériaux tels que tissu, métaux précieux, bois, métal, porcelaine, etc., nous permettra de jeter un coup d'œil sur les créations des jeunes artisans suisses.

Création d'une fondation « Ferdinand Gonseth »

(A.T.S.) « J'applaudis à ce qui est déjà l'institution « Ferdinand Gonseth » qui, en tant que Fondation ou sous une autre forme juridique assurera la diffusion de vos idées (...). Elle sera autonome, composée d'hommes et d'institutions fidèles à votre pensée, à votre école. » C'est en ces termes que M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique bernoise, s'adressa au professeur Ferdinand Gonseth dont le village natal, Sonvilier, fêtait le 80^e anniversaire.

Sur la place du village, M. Meirad Friedli, maire de Sonvilier, remit au philosophe l'enveloppe mentionnant la décision des autorités communales, bourgeoises et paroissiales de la localité de créer une Fondation « Ferdinand Gonseth ».

Saisi par l'émotion, mais d'une voix très ferme, le père de la philosophie « ouverte », en fin de manifestation, assura le village de Sonvilier de sa reconnaissance et de son admiration devant son initiative. Parlant de ses recherches et de son œuvre, le professeur Ferdinand Gonseth déclara que cette Fondation était « la chose la plus précieuse qui puisse (lui) être donnée » car il est désormais assuré « que le fil ne se rompra pas ».

Des représentants du Polytechnicum de Zurich, de l'université de Berne, de « Dialectica » — revue fondée par Ferdinand Gonseth — de la société jurassienne d'émulation et de l'université populaire comme du Conseil d'Etat bernois rendirent hommage au philosophe.

Ferdinand Gonseth : je me rangerai aux côtés de la 3^e force. Dans son édition dominicale, « La Tribune de Lausanne » publie une interview du professeur Gonseth. Le philosophe jurassien n'a jamais pris position à l'égard du problème jurassien, aussi, lui demande-t-on de rompre ce silence. Voici la réponse de Ferdinand Gonseth : « Dans ce domaine, mon attitude a été dominée par une préoccupation constante : la nécessité d'affirmer, au-delà de ses frontières, la personnalité culturelle du Ju-

ra. A cela s'ajoute le souci de ne rien faire d'irréparable qui puisse compromettre l'unité du Jura et les rapports du Jura avec la minorité romande de Bienne. Cela dit, j'ai éprouvé, à l'extérieur, la situation équivoque et parfois douloureuse des Jurassiens. Où l'on ressent le plus que le Jurassien n'est pas ressortissant d'un canton à part entière, c'est à l'extérieur. C'est lorsqu'il s'agit d'être à la fois bernois et de langue française. A ce moment-là, on a le sentiment d'être prétérité par rapport aux ressortissants vaudois et genevois, par exemple. C'est plutôt le « Jurassien de l'extérieur » qui, en moi, éprouvait cette lacune de droit en comparaison avec les ressortissants des cantons romands. Si je devais me définir aujourd'hui, je me rangerai aux côtés de la « Troisième force ». J'ai été de cette tendance avant que le mouvement existe. Enfin, si je n'ai jamais voulu dramatiser le problème jurassien, c'est dans l'espoir, que j'ai toujours, que les choses finiront par s'arranger, au mieux des intérêts communs. »

L'hôpital le plus moderne d'Europe

Ces jours-ci, l'imposant bâtiment-tour et le nouveau bloc opératoire de l'Inselspital de Berne sont entrés en service ; ils ont été qualifiés par un spécialiste étranger, l'hôpital à la fois le plus moderne et le plus humain d'Europe, il est maintenant prêt à être occupé. C'est donc prochainement que, sur 22 étages, un personnel soignant comptant environ 1.000 personnes s'occupera de quelque 750 patients et lorsque les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment seront complètement terminés, l'Inselspital de Berne comptera plus de 1.500 lits. Le nouvel Inselspital de Berne qui jouit depuis longtemps d'une excellente réputation au-delà de nos frontières en tant que centre de recher-

che scientifique a encore un autre rôle à jouer en effet : un nombre toujours croissant de congrès scientifiques sont organisés dans la ville fédérale. Pour l'année prochaine, il est déjà prévu à ce jour quatre importants congrès médicaux : un congrès international de stéréologie (du 26 au 31 août) et un congrès européen de gérontologie clinique (du 7 au 9 septembre) se tiendront à Berne, tandis qu'un congrès d'anesthésistes d'Europe centrale (du 1^{er} au 5 septembre) et un congrès européen sur la glande thyroïde (du 19 au 25 septembre) auront lieu à l'Inselspital lui-même. A ce jour, on ne compte pas moins de 15 congrès internationaux prévus à Berne pour l'année qui vient.

Souhaits de bonne année

Berne à forfait

(V.V.B.) En étroite collaboration avec quelques agences de voyages, l'Office du tourisme de Berne a préparé pour l'année qui vient un arrangement à forfait pour celui qui désire séjourner trois ou quatre jours dans la ville de Berne. Ce forfait, valable toute l'année et n'importe quels jours de la semaine, comprend deux ou trois nuitées en chambre à deux lits avec le petit déjeuner ; il donne droit en outre au transport gratuit de la gare ou de l'aérogare jusqu'à l'hôtel et vice-versa (les automobilistes recevront un bon de 10 francs pour un repas) ; à un autre bon de 10 francs pour un repas dans un des 19 restaurants de la ville ; à un tour de ville gratuit durant l'été ainsi qu'à l'attrayant carnet de bons «Berne à la carte» qui, à côté de nombreux rabais de faveur, offre des entrées gratuites dans les musées, les boîtes de nuit et les lieux de divertissement ainsi que différents et nombreux autres bons.

Cet arrangement vous sera proposé par les agences de voyages Kuoni, les Wagons-Lits/Cook, l'agence Kehrl+Oeler dans

leurs bureaux suisses et étrangers, à des prix étonnamment bas : le forfait trois jours s'obtient à partir de 110 francs et celui de quatre jours à partir de 136 francs. Les enfants de moins de 6 ans jouissent d'un rabais de 40 % et les enfants de 6 à 12 ans d'un rabais de 25 %. Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès des bureaux de voyages sus-nommés ainsi qu'à l'Office du tourisme, vous y recevrez en outre un prospectus sur ce nouvel arrangement à forfait.

canton de fribourg

(A.T.S.) La chancellerie de l'évêché de Fribourg a publié le communiqué officiel suivant : « En date du 30 décembre 1970, sa sainteté le Pape Paul VI, accédant aux vœux exprimés par Mgr François Charrière, a accepté sa démission de la charge d'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Mgr Pierre Mamie, jusqu'ici évêque auxiliaire, est nommé évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. En application des dispositions canoniques, le chapitre cathédral a été aussitôt convoqué pour ce même 30 décembre 1970, à 17 heures, à l'évêché de Fribourg, où, en séance solennelle, il a entendu la lecture du décret reçu de son ex-Mgr Marchioni, nonce apostolique en Suisse. Par cet acte, le nouvel évêque de Lausanne, Genève et Fribourg a pris possession de sa charge.

Pour succéder à Mgr Pierre Mamie, comme évêque auxiliaire, sa sainteté le Pape Paul VI a désigné M. l'Abbé Gabriel Bullet, directeur de l'institut théologique de l'université de Fribourg.

Mgr Pierre Mamie, accompagné de son auxiliaire, a pris contact, comme chef du diocèse, avec les catholiques des quatre cantons formant le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Lors de messes concélébrées qu'il a

présidées successivement à la cathédrale de Saint-Nicolas de Fribourg le 9 janvier 1971, puis à l'église de Notre-Dame de Lausanne, à la basilique de Notre-Dame de Genève et à l'église de Notre-Dame de Neuchâtel, au cours du mois de janvier 1971.

Pas assez de main-d'œuvre étrangère

Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil fédéral n'accordera pour le moment aucun contingent supplémentaire de travailleurs étrangers aux cantons ; ils devront donc se contenter des 18.500 autorisations octroyées jusqu'ici. La décision du gouvernement est motivée par le fait que la stabilisation de l'effectif de la main-d'œuvre étrangère n'est pas encore atteinte : en effet, si le nombre des travailleurs étrangers occupés à l'année a diminué de 12.731 par rapport à août 1969, ce recul a été plus que compensé par le nombre des travailleurs étrangers qui ont nouvellement obtenu le permis d'établissement. Les enquêtes de l'O.F.I.A.M.T. et de la Police des étrangers montrent qu'entre 1969 et cette année, il n'y a pas eu d'afflux rapide des travailleurs étrangers sous contrôle vers les cantons industriels, comme on le craignait. Les seuls cantons à connaître une augmentation sensible sont Bâle-Campagne (+ 3,2 %) et Soleure (+ 3,4 %). D'autres cantons voient leur part décroître, notamment Genève (— 3,8 %), Argovie (— 6 %), Vaud (— 6,6 %).

Quant à notre canton, souligne la Chambre fribourgeoise du commerce et de l'industrie, il enregistre une augmentation de 2,9 %. Ce chiffre, toutefois, doit être considéré avec réserve. En effet, la période depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime en mars dernier est trop brève pour qu'on puisse se faire une idée exacte de l'évolution. Par ailleurs, les statistiques dont nous disposons s'écartent parfois considérablement de la réa-

lité, ainsi qu'on nous l'a déclaré de source autorisée.

Une chose toutefois demeure certaine, c'est que notre canton souffre d'une pénurie aiguë de main-d'œuvre qui constitue un obstacle sérieux à l'implantation d'industries nouvelles et à l'extention normale des entreprises existantes. Certes, le Conseil fédéral a tenu compte dans une certaine mesure des conditions particulières des cantons économiquement faibles dans l'attribution des contingents. Mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où les mesures restrictives en matière de main-d'œuvre étrangère ont été introduites et appliquées d'une façon linéaire par le Conseil fédéral, notre canton, qui venait d'amorcer une nouvelle phase de son industrialisation, n'avait qu'un faible contingent de travailleurs étrangers, alors que certains cantons industrialisés en étaient déjà au «trop-plein». La récente décision du Conseil fédéral peut certes se justifier chiffres à l'appui, pour l'ensemble de la Suisse. Mais cette attitude rigide, si elle devait persister, comporte un danger : c'est que M. Schwarzenbach, qui a été battu sur la question des 10 %, remporte une victoire beaucoup plus significative en voyant s'imposer peu à peu l'esprit de son initiative. Nul doute que le Conseil fédéral devra faire preuve d'un réel courage politique pour empêcher cette évolution.

canton de neuchâtel

1.500.000 francs pour la rénovation d'une des plus belles demeures seigneuriales de Suisse

(C.P.S.) On vient de s'aviser, à Neuchâtel, de la nécessité de rénover le célèbre palais Du Peyrou, une des plus belles demeures seigneuriales de notre pays dans laquelle l'Etat et la ville de Neuchâtel reçoivent

leurs hôtes les plus marquants. Une somme de 1.500.000 francs est demandée à cet effet.

Cette demeure somptueuse, unique en son genre dans le canton de Neuchâtel, porte le nom d'Hôtel Du Peyrou en souvenir de son créateur. Parfois, on la nomme palais, pour rappeler la brève période où elle fut propriété du maréchal Berthier.

Le remariage de sa mère avait attiré Pierre-Alexandre Du Peyrou à Neuchâtel, où il acquit le droit de cité. Né en 1729 à Surinam de parents d'origine française, il jouissait d'une grande fortune, dont la gestion n'accaparait pas tout son temps. Esprit fort indépendant et admirateur des écrivains de son époque, il se lia particulièrement avec Jean-Jacques Rousseau qu'il défendit et soutint de diverses manières. Cela lui valut de recevoir quelques manuscrits du philosophe, dont il disposa en faveur de la naissante bibliothèque de Neuchâtel. Du Peyrou fut aussi à l'origine de l'aménagement d'une promenade au bord du lac en 1765, devenue le Jardin anglais, et de la construction d'une salle de concerts en 1769, l'actuel théâtre.

L'Hôtel Du Peyrou, ont estimé les experts fédéraux et cantonaux qui ont travaillé en étroite collaboration avec les autorités neuchâteloises, doit être conservé intégralement, y compris les communs, les terrasses, le jardin classique, les pavillons et les grilles, et ces mêmes experts ont conseillé, lorsque l'occasion s'en présentera, de corriger les modifications malencontreuses qui, au fil des années, en ont altéré l'aspect et le caractère et de rétablir soigneusement l'état primitif là où cela est souhaitable.

Par ailleurs, avec l'approbation des experts de la Confédération et du canton, il a été pris l'avis de spécialistes français qui, réunis en même temps que les premiers, ont exposé, lors d'une visite de l'Hôtel Du Peyrou, les conclusions qu'ils en tiraient, à la lumière de la doctrine qui

s'est dégagée en France à la suite d'un siècle et demi d'expériences. En bref, ils ont constaté qu'il s'agit beaucoup plus de conserver que de restaurer, en écartant a priori le souci d'unité de style qui a causé tant de méfaits en France dans les édifices médiévaux et qu'il importe maintenant de ne pas transposer dans ceux de l'époque classique.

Un hôpital souterrain et protégé à Neuchâtel

Neuchâtel est la première ville de Suisse à s'être pliée aux directives de l'Office fédéral de la protection civile en construisant un hôpital souterrain et protégé contre les radiations atomiques qui puisse servir en cas de guerre ou de catastrophe. Il a été aménagé, après 4 ans de travaux considérables, à 5 m sous l'hôpital Pourtalès déjà existant et est conçu de telle façon qu'il puisse fonctionner durant 15 jours au moins en vase clos, c'est-à-dire coupé du monde extérieur.

Mais, il est bien entendu qu'il servira en temps de paix, une telle réalisation — qui a coûté 7 millions de francs — ne pouvant être réservée qu'au cas où un conflit éclaterait. Avec ses cinq salles d'opération, ses salles de traitements et de réveil, l'U.C.P. peut traiter une quarantaine de blessés graves par vingt-quatre heures et dans ses salles d'hospitalisation, elle peut recevoir un total de 200 blessés.

Pour faire vivre un hôpital protégé qui, rappelons-le, doit pouvoir fonctionner de façon absolument indépendante, il faut de l'eau, de l'énergie et de l'air. L'eau est stockée dans de gros réservoirs situés sous l'étage principal. L'énergie est fournie par deux groupes électrogènes alimentés au mazout, lui aussi stocké dans des réservoirs à l'étage inférieur.

L'air pris à l'extérieur est filtré et envoyé dans tous les locaux. La climatisation des salles d'opération a été adap-

tée aux exigences de la chirurgie moderne et c'est ainsi que l'air extérieur est non seulement filtré et climatisé, mais est stérilisé au moment où il pénètre dans la salle d'opération, en passant à proximité de tubes à rayons ultra-violet. Il faut enfin, pour que cet hôpital puisse fonctionner, des locaux pour loger le personnel, une cuisine, une buanderie, des magasins.

Les travaux, commencés en janvier 1967, sont presque terminés. Le bloc opératoire est prêt à fonctionner, les salles de traitements et d'hospitalisation doivent encore être équipées. Sa situation complètement enfouie dans une zone rocheuse compacte assure à l'hôpital souterrain une auto-protection complémentaire non négligeable contre les ondes de choc d'une explosion même rapprochée et contre les effets thermiques d'une explosion nucléaire.

canton de schwyz

Les jeunes filles pourront suivre les cours du collège de Schwyz

(A.T.S.) L'Assemblée générale du collège « Maria Hilf », à Schwyz, a décidé d'ouvrir les portes de cette école aux jeunes filles qui pourront ainsi suivre tous les types d'enseignement qui n'existent pas au « Theresianum », à Ingenbohl. Cette nouvelle situation concerne surtout l'enseignement du type « C » (mathématiques et sciences). Il a également été question de permettre aux jeunes filles d'entrer dans les classes commerciales du collège.

canton du valais

On inaugure à Isérables

(C.P.S.) Le village haut perché que l'on atteint que par le télé-

phérique partant de Riddes maintient sa population depuis une trentaine d'années. Il a su allier à l'agriculture d'autres sources de revenus, notamment de l'industrie. Une nouvelle usine Miseraz et Sanglard S.A., fabrique de boîtes de montres, a été inaugurée en présence des autorités régionales et cantonales. Elle occupe une quarantaine de personnes et complète l'équipement industriel qui comprend encore une fabrique de montres et une fabrique de couverts de table.

Treize Etoiles à vingt ans

(C.P.S.) Le mensuel valaisan « Treize Etoiles » a vingt ans. Il a publié, à cette occasion, un numéro dans lequel l'on retrace l'histoire de ce journal fort apprécié qui sort des presses de l'imprimerie Pillet à Martigny. MM. Edmond Gay, premier rédacteur en chef et fondateur du mensuel, Bojen Olsommer qui lui succéda, et Félix Caruzzo, conseiller national, rédacteur en chef actuel signant un papier d'anniversaire tout comme M. Georges Pittet. C'est l'occasion pour remercier et féliciter les principaux collaborateurs, rappeler le souvenir de ceux trop tôt disparus. Des déclarations du président du gouvernement valaisan, M. Ernest von Roten, de l'Union valaisanne du tourisme, de l'Association valaisanne des hôteliers dont le journal est l'organe officiel et de l'Office national suisse du tourisme, complètent cet éventail d'anniversaires présentant encore de magnifiques photos d'Oswald Ruppen.

La mode des cheveux longs divise professeurs et étudiants valaisans

(A.T.S.) Un certain conflit a éclaté au centre professionnel de Sion fréquenté régulièrement par deux mille jeunes valaisans. Conflit un brin inattendu, il est vrai, puisqu'il partage apprentis et professeurs sur la mode des cheveux longs.

Les responsables de l'établissement estiment le port des cheveux longs contraire à la bonne tenue. Plusieurs élèves se sont fait renvoyer des cours pour n'avoir pas donné à leur coiffure la coupe exigée par la direction.

Les jeunes prétendent qu'il n'y a aucun règlement, aucune base légale, les empêchant de porter les cheveux comme il leur plait si ceux-ci sont bien soignés. Ils estiment qu'il y a de la part de la direction une atteinte à leur liberté personnelle. Le corps professoral lui-même est divisé sur les aléas de la mode. Renvoyés des cours, plusieurs jeunes ont repris place dans leur classe en refusant de passer chez le coiffeur.

La « Foire au lard » en Valais

(A.T.S.) L'une des foires parmi les plus populaires et les plus anciennes que le Valais connaisse, à savoir « La foire au lard », s'est déroulée à Martigny. La coutume veut que le premier lundi de décembre les bouchers descendent dans la rue et débitent les cochons par quartier en vue des longs mois d'hiver. De nombreux valaisans et clients de l'extérieur gagnent à cette occasion Martigny-Bourg et profitent de cette foire pour faire leurs salaisons.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton
de vaud

Fondation Emile Boral en faveur de l'école hôtelière à Lausanne

(A.T.S.) M. Emile Boral, administrateur-délégué de l'hôtel Plaza à Zurich, a légué par testament en présence et avec la coopération d'éminentes personnalités du tourisme et de l'hôtellerie, du monde scientifique, ainsi que les autorités, une somme très intéressante à l'école hôtelière de Lausanne, sous forme d'une Fondation.

L'acte de fondation précise que la Fondation a pour but : 1°) de promouvoir l'école hôtelière de Lausanne de la société suisse des hôteliers à Berne ; 2°) de promouvoir les recherches scientifiques, économiques et techniques pour l'hôtellerie et la restauration ; 3°) de promouvoir la formation de jeunes gens doués pour les professions hôtelières.

Les buts de la Fondation peuvent être atteints par des versements prélevés sur le produit de la fortune de la Fondation et, le cas échéant, par l'emploi d'une partie de la fortune de la Fondation pour créer ou entretenir des institutions utiles de l'école hôtelière de Lausanne et de la société suisse des hôteliers.

Outre le donateur — qui préside la Fondation —, les personnalités suivantes font partie du Conseil de Fondation : MM. Ernst Scherz, président central de la S.S.H., Gstaad, suppléant du président ; Arthur, Paul Bolli, hôteliers ; Palma au lac Locarno : Eric Giorgis, directeur général, président de l'Office du tourisme du canton de Vaud, Vevey ; Erwin Gradmann, professeur E.P.F. ; Zurich : Alfons Hasler, directeur adjoint de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail ; Berne : Richard -Arthur Lendi, administrateur-délégué, Hôtel du Rhône, Genève : Carlo de Mercurio, président de la commission de l'école hôtelière de Lausanne ; Paul Risch, professeur, directeur de l'Institut de recherches à l'université de Berne.

Cette œuvre généreuse peut être extrêmement fructueuse pour la nouvelle structure et le futur développement de l'école hôtelière de Lausanne.

A la « Tribune de Lausanne »

(A.T.S.) M. René Langel, jusqu'ici chef de magazine à la « Tribune de Lausanne - Le Matin », a été nommé rédacteur en chef adjoint. M. Jean-Pierre

Nicod, secrétaire général, devient chef d'édition-secrétaire général. M. Raymond Pittet, jusqu'ici chef d'édition, est nommé chef de la rubrique des enquêtes et reportages. Enfin, Mme Monique Picard, rédactrice à la rubrique de l'information, sera responsable de la chronique de télévision.

Toutes nos félicitations à J.-P. Nicod qui collabora longtemps à notre revue.

Une société canadienne devient le principal actionnaire des « Editions Rencontre »

(A.T.S.) Une assemblée générale extraordinaire des « Editions Rencontres », réunie à Lausanne, a accepté d'augmenter le capital social de 16.880.000 à 23.380.000 francs, par l'émission de 6.500.000 francs d'actions nouvelles réservées au groupe « Musexport Limited », Toronto, qui devient l'actionnaire le plus important de « Rencontre ».

« Musexport » cède aux « Editions Rencontre », au prix de 6.500.000 francs payé par l'attribution des nouvelles actions, ses filiales « Cercle des loisirs S.A. » et « Tous loisirs S.A. », à Genève. En outre, la société canadienne s'engage à mettre à disposition de « Rencontre » un financement de 8.500.000 francs.

Les deux sociétés genevoises reprises par les « Editions Rencontre » ont fait un chiffre d'affaires global de 14.500.000 F au cours de l'exercice écoulé, sous forme de vente de livres et de disques par correspondance. Elles comptent 118.000 clients en Suisse.

Les « Editions Rencontre », qui se heurtent actuellement à certaines difficultés, espèrent déboucher, en collaboration avec « Musexport », sur la constitution d'un groupe de vente directe de livres, disques et autres objets de loisirs qui soit le plus puissant dans le domaine de la langue française.

L'hiver en Suisse au fil des jours

3 décembre :

Conférence de M. Graber, chef du Département politique fédéral, sur la Suisse et le Monde, à l'Aula de l'Université de Genève.

M. Graber reçoit l'ambassadeur de Finlande, M. Ralph Enckell, pour échange de vues sur la sécurité européenne.

4 décembre :

Tournant historique dans l'esprit de notre armée : présentation à la presse par le Conseiller fédéral Gnaegi, le Chef de l'instruction commandant de corps Hirschy et le Dr. Oswald, des résultats des travaux de la Commission Oswald. Des simplifications notamment dans la tenue, le salut et les congés entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 1971. D'autres propositions telles que la limite d'âge des cadres et l'accélération des promotions devront passer devant le Parlement.

Premier pas vers la paix du logement : les représentants de la Fédération romande immobilière, de l'Union romande des gérants et courtiers d'immeubles et les représentants de l'Union syndicale suisse ont signé une convention qui jette les bases d'une politique globale et coordonnée du logement en assurant la normalisation des rapports entre locataires et propriétaires. Un bail à loyer-type doit être élaboré avec des clauses impératives complétées par les usages locaux.

6 décembre :

Votation référendaire à Genève sur l'institution d'une police mobile intercantonale : 14.035 oui, 25.097 non, pour une participation de 23,08 %.

7 décembre :

Dépôt par la ligue des droits de l'homme d'un recours concernant le renvoi de trois familles bulgares réfugiées en Turquie qui, ayant obtenu des visas d'une validité de trois mois gagnèrent notre pays et se virent

refuser le droit d'asile par le Département fédéral de Justice et Police.

Enlèvement à Rio de Janeiro de l'ambassadeur de Suisse, M. Giovanni Bucher par un commando de l'opposition.

10 décembre :

Le syndic de Lausanne annonce la construction d'une cité satellite à l'emplacement de l'aérodrome de la Blécherette, dont la concession arrive à terme fin 1971 et ne sera pas renouvelée.

11 décembre :

Première réunion à Berne de la Commission consultative sur la pénétration étrangère : M. E. Brugger annonce à la presse que le Conseil fédéral n'appliquera aucune mesure de souplesse en matière de main-d'œuvre étrangère et ne libérera aucun contingent supplémentaire.

12 décembre :

Manifestations devant l'Ambassade d'Espagne à Berne pour protester contre le procès de Burgos. La police recourt aux lances à incendie et au gaz lacrimogène.

13 décembre :

Hockey sur glace : en ligne nationale A Servette-Genève bat Kloten 7-2 ; Langnau fait match nul avec La-Chaux-de-Fonds 3-3 ; Zurich bat Viège 10-1 et Sierre l'emporte sur Ambri-Piotta 4-1.

Ski : les Français dominent à Sestrière, mais trois Suisses : Bernard Russi, Andreas Sprecher et Walter Tresch prennent respectivement la 3^e, 4^e et 5^e places dans la descente hommes.

15 décembre :

Première liaison téléphonique automatique entre Genève et les Etats-Unis.

Le bataillon des fusiliers de montagne 36, prête serment ; il aura la charge de garder l'aéroport de Genève-Cointrin pendant les fêtes de fin d'année.

16 décembre :

Début des conversations exploratoires à Bruxelles^e; la délégation suisse conduite par M. Jol-

les rencontre une délégation de la Commission sous la présidence de M. Wallenstein. Après des échanges d'information concernant des points précis, une prochaine réunion est prévue pour février 1971.

Football : la Suisse bat la Grèce 1-0 pour son entrée dans le championnat d'Europe des Nations.

17 décembre :

Le Conseiller fédéral Graber reporte sa visite officielle en Autriche en raison de l'enlèvement de l'ambassadeur Bucher à Rio de Janeiro.

M. Roger Bonvin, chef du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie se rend à Paris pour participer à la 32^e session de la Conférence européenne des ministres des Transports.

18 décembre :

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires des Editions Rencontre : la capital-action sera porté de 16.880.000 francs à 23.380.000 francs et Rencontre reprendra les deux sociétés suisses du groupe « Musexport », « Le Cercle des loisirs S.A. » et « Tous Loisirs S.A. » à Genève.

Lors d'une conférence de presse sur le nouveau régime des finances, le Conseiller fédéral Celio présente un projet qui, contrairement au précédent, serait limité dans le temps à 1980 et permettrait ainsi d'opérer des modifications rendues nécessaires par l'association de la Suisse au Marché commun.

Prononcé du jugement du procès Globus : des peines allant de 4 mois à 10 jours ont été retenues contre les 6 inculpés ; seul, l'un d'eux, n'a pas bénéficié du sursis.

19-20 décembre :

Hockey sur glace : en ligue nationale A, La-Chaux-de-Fonds bat Zurich 12-2 ; Genève Saint-Aubin 2-1 ; Kloten Sierre 9-3 et Langnau Genève 7-1.

20 décembre :

Suffrage féminin : introduction du droit de vote et d'éligibilité

pour les femmes en matière communale, à Ruettenen (So-leure) et Engelberg (Obwald). Echec des négociations de la commission mixte italo-suisse chargée d'étudier les problèmes de main-d'œuvre.

Championnat d'Europe des Nations : victoire suisse 2-1 contre Malte à la Valette.

22 décembre :

Vives inquiétudes sur le sort de notre ambassadeur à Rio, le gouvernement brésilien ne voulant libérer que 51 détenus sur les 70 demandés par les organisations révolutionnaires.

Scandale des tables d'écoute à Genève : trois détectives dont un ancien inspecteur de police seraient impliqués dans une grosse affaire d'espionnage économique montée à l'étranger.

Drogue à Zurich : la police fait une descente dans le Bunker des Jeunes ; 145 personnes ont fait l'objet d'un contrôle de corps, 61 arrestations ont été effectuées dont 40 maintenues ; cette descente de police a permis d'arrêter 6 trafiquants.

24 décembre :

Noël des troupes : M. Rudolph Gnägi, chef du Département militaire fédéral fête Noël avec les soldats du bataillon fusilier de montagne 36, chargé de garder l'aéroport de Genève-Cointrin. Première hivernale du Grand Gendarme (Jaeggigrat) dans le massif du Weissmies par trois guides anniviards : Joseph Savioz (41 ans), Guy Genoud (28 ans) et Michel Zufferey (25 ans) de Vissoie et Saint-Luc.

27 décembre :

Première hivernale du Finsteraarhorn par les guides oberlandais P. Etter et M. Gantenbein en compagnie des frères A. et E. Schaerrer.

Manifestation de solidarité à Berne en faveur des juifs de Russie : 650 personnes ont défilé en silence de l'église du Saint-Esprit à l'ambassade d'Union soviétique.

29 décembre :

Le Conseil de la fédération des

églises protestantes de la Suisse communique au Conseil fédéral les résultats de l'enquête menée auprès de ses 20 membres et concernant la suppression des articles confessionnels d'exception (interdiction des jésuites et de l'ouverture de nouveaux couvents en Suisse) : unanimité totale quant à leur suppression, seules les églises de Vaud et Fribourg souhaitent la suppression de ces articles dans le cadre d'une révision totale, les autres acceptant qu'ils soient supprimés par révision partielle de la Constitution fédérale.

Le Conseil fédéral et la prévention contre les incendies : en réponse à la question du Conseiller national Tenchio quant à l'exécution des mesures législatives concernant la lutte contre les incendies, le Conseil fédéral précise que c'est aux cantons qu'il incombe en premier lieu de prendre les mesures préventi-

ves. La Confédération met à disposition son laboratoire d'essai des matériaux. Elle a par ailleurs compétence de légiférer sur les mesures de sécurité touchant les installations électriques mais n'a pas compétences correspondantes en ce qui concerne le gaz. De plus, il a été créé le 14 février 1970 un office central pour l'aide en cas de catastrophe, rattaché à l'Office fédéral de la protection civile.

La glace recouvre le lac de Lauerz situé entre le Righi et le Rossberg. C'est le 1^{er} lac des Préalpes à geler chaque année en raison de sa faible profondeur (14 m).

Lutte contre le cancer : création de la fondation Dr. Dubois-Ferrière-Dinu Lipatthi à Genève.

30 décembre :

Nomination de M. Charles Frédéric Ducommun, ancien directeur général des P.T.T., au pos-



Un déjeuner d'affaires
"pas comme les autres!"
Une idée "neuve"
pour un dîner d'amis...

Une adresse à noter:

⊕
LA MAISON DU VALAIS

GRILL, BAR
20, rue Royale, Paris 8^e - Tél. 742.98.15

ISTRACO

te président de la commission suisse de l'Unesco.

Mgr P. Mamie succède à Mgr François Charrière et devient évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Achat de 30 Hunters d'occasion révisés à la firme Hawker Siddeley Aviation Ltd.

Résultats provisoires du recensement de 1970 : la population de la Suisse s'élève à 6.257.000 personnes, soit 830.000 de plus qu'il y a 10 ans. Les cantons romands totalisent 1.392.600 habitants à raison de 512.400 pour le canton de Vaud, 326.000 pour Genève, 207.600 pour le Valais, 179.800 pour Fribourg et 166.800 pour Neuchâtel.

2-3 janvier 1971 :

Résultats des matchs de hockey sur glace en ligue nationale A : Ambri Piotta/Genève-Servette : 5-2 ; Sierre/Kloten : 2-4 ; Zurich/Langnau : 4-5.

4-5 janvier :

La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet du Conseil fédéral sur la prorogation du régime fédéral des finances approuve le projet sans discussion.

5 janvier :

Edmund Bruggmann donne à la Suisse sa première victoire en coupe du monde de ski 1970-1971, en remportant le slalom géant de Berchtesgaden.

Basse plaine du Rhône : création d'une région Vaud-Valais s'étendant de Montreux à Saint-Maurice par l'Association du Chablais vaudois et valaisan qui s'est donné pour tâche de coordonner les efforts pour l'aménagement et le développement régional.

La Confrérie du Guillon, compagnie vineuse fondée en 1954 au château de Glérolles décide de créer un musée vaudois de la vigne et du vin au château d'Aigle.

Fabrication de satellites : la firme suisse Contraves S.A. du consortium des entreprises industrielles participe à la réalisation des programmes ESPRO. M. Albert Weitnauer est nom-

NEIGE Sport Detente Soleil Ambiance



SOYEZ JEUNES RESTEZ JEUNES VACANCES
D'HIVER EN

SUISSE

Tous renseignements auprès de votre agence de voyages,
ou de :

L'Office National Suisse du Tourisme

75 Paris :

37 Bd. des Capucines,
tél. 073.63.30, ET 57.21

06 Nice :

11, Av. Jean-Médecin,
tél. 87.97.79

mé au poste de délégué aux accords commerciaux et aux émissions spéciales, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en Grande-Bretagne. Il succède à M. René Keller nommé chef de la Division des organisations internationales du Département politique fédéral dès le 1^{er} février 1971.

Offensive du froid : à Genève l'Arve est presque totalement prise par les glaces à la jonction ; les gardes-port doivent délivrer cygnes et mouettes pris dans les glaces.

Le Prix Taormina 1971, l'une des plus hautes distinctions littéraires italiennes est remis à 4 lauréats dont les 2 Suisses Georges Haldas et Arnaud Tripet pour leur « Grandes Heures de la littérature italienne », collection de 13 volumes parue aux Editions Rencontre en 1969.

6 janvier :

Institut de recherche pour les petites entreprises : la ville de La - Chaux - de - Fonds (NE) a créé un institut de recherche dont les services seront mis gratuitement à disposition des entreprises de moins de 25 employés.

Soleure : 37 communes ont accordé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes à la suite de la votation cantonale du 15 novembre 1970.

Froid : les températures observées dans toute la Suisse demeurent extrêmement basses et l'on craint que le vignoble ne souffre des rigueurs du froid.

7 janvier :

Mort de l'architecte-urbaniste genevois Marc-J. Saugey ; jouissant d'une renommée internationale M. Saugey était membre et rapporteur du Bureau permanent de la commission internationale d'urbanisme et vice-président de la Commission d'urbanisme du Canton de Genève. Il avait signé les plans de nombreux immeubles et quartiers de Genève et participé entre autres à la réalisation de l'EXPO nationale de 1964 à Lausanne. Fermeture du Bunker des Jeu-

nes à Zurich : une pétition signée par 139 médecins, psychiatres, ecclésiastiques, journalistes, écrivains, instituteurs, architectes, peintres, cinéastes, musiciens et étudiants est adressée à l'exécutif de la ville, demandant aux autorités de surseoir à la fermeture du Bunker avant qu'un nouveau centre de jeunesse soit construit.

L'aéroport de Genève-Cointrin accueille son 1^{er} Jumbo Jet « par erreur » : les brouillards perturbant la circulation aérienne à Paris-Orly, un Boeing 747 de la TWA est contraint d'atterrir à Genève.

8 janvier :

La Société de l'« Energie de l'Ouest-Suisse » dépose une demande d'approbation de site sur le plan fédéral pour la construction d'une Centrale nucléaire d'électricité à Verbois-sous-Russin (GE).

9 janvier :

Assises du parti démocrate-chrétien à Glaris : à l'unanimité moins 2 voix décision est prise de soutenir l'introduction du suffrage féminin sur le plan fédéral.

Neige : inquiétudes quant aux concours de ski de Wengen, Grindelwald et du Brassus. Les épreuves devront être repoussées faute de neige.

La publication de l'horaire d'été des CFF soulève les protestations : les trains de nuit sur les grands axes Genève, Berne, Bâle, Zurich, sont supprimés de même que l'omnibus de 0 h 11 allant de Lausanne à Villeneuve et qui permettait aux habitants de la riviéra d'aller au spectacle dans la capitale vaudoise.

Annulation de la descente du Lauberhorn faute de neige pour la 4^e fois après 1933, 1962 et 1964.

10 janvier :

Jo Siffert remporte les 1.000 km de Buenos Aires sur Porsche 917 de l'écurie John Wyer.

9-10 janvier :

Championnat suisse de hockey sur glace : pour le tour final en ligue nationale A, les résultats du week-end sont les suivants :

La Chaux-de-Fonds bat Ambri-Piotta 14-0 et Genève-Servette l'emporte sur Kloten 7-1.

Les classements sont les suivants en ligue nationale A (tour final) :

1^{er} : Chaux-de-Fonds ; 2^e : Genève-Servette ; 3^e : Kloten ; 4^e : Ambri-Piotta ; 5^e : Sierre.

Championnat suisse de patinage artistique à Saint-Gall: Charlotte Walther chez les dames et Daniel Hoener chez les messieurs remportent les titres individuels ; Karin et Christian Kunzle maintiennent leur titre en couple et Tatiana et Alessandro Grossen obtiennent la médaille en danse.

Constitution d'un mouvement fédéral contre le suffrage féminin à Zurich. Les instigateurs estiment que le message du Conseil fédéral sur l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes n'est pas suffisamment objectif.

11 janvier :

Après l'échec des pourparlers italo-suisse, les trois grands syndicats italiens adressent une lettre au Conseil fédéral et au gouvernement italien dans laquelle ils demandent une révision complète des accords de 1964 sur le statut des travailleurs italiens en Suisse.

Tracé de la N 3: les communes de Schinznach-Dorf, Schinznach-Bad et Scherz situées dans le district de Brugg, ont adressé à l'Assemblée fédérale une plainte contre le Conseil fédéral. Celui-ci a en effet pris une décision quant au tracé de la N 3 qui, selon les communes impliquées relève de l'Assemblée fédérale et non de l'exécutif.

Les autorités bernoises et le corps diplomatique accrédité à Berne présentent leurs vœux au Conseil fédéral dans une cérémonie rituelle.

13 janvier :

Inhumation à Lausanne de la grande dame de la haute couture française Coco Chanel qui affectionnait tout particulièrement les rives helvétiques du Léman.